



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 18 Mai 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. Stéphan CLAUDET et Mlle Badiaâ MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel ETIEVANT, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Anne-Claude DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Jean-Marc NUDANT, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Louis LAURENT pouvoir à M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Jacques DANIERE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN.

OBJET : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE -
Avis sur le projet de PLU arrêté de la commune de Tart-le-Haut

La Commune de Tart-le-Haut a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 21 décembre 2005.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, la Communauté a demandé à recevoir le projet de PLU arrêté au titre d'un établissement public de coopération intercommunale directement intéressé.

Par courrier du 3 avril 2006, la Commune de Tart-le-Haut a transmis son projet de PLU arrêté à la Communauté.

Le projet d'aménagement et de développement durable repose sur les orientations suivantes :

- Retrouver une « unité villageoise » ;
- Un développement fonction de la topographie ;
- Protection de l'environnement ;

- Une politique volontariste pour les espaces verts ;
- Espaces urbains à requalifier ;
- Aménagement du lieu-dit « Champ Notaire ».

Concrètement ces objectifs se traduisent notamment par une zone à urbaniser opérationnelle de 3,8 hectares (zone 1AU) en matière d'habitat.

Compte tenu des orientations d'aménagement retenues et après examen du dossier de PLU arrêté, les observations suivantes sont émises :

- Pour le développement économique, il est regretté que le PLU ne prévoit pas la création de secteurs de développement économique. En effet, l'équilibre habitat / emploi est important à préserver.
- En matière d'habitat, la Communauté a pris note de la volonté de la commune de ralentir son développement urbain et démographique. Il est cependant nécessaire que les dispositions du règlement permettent une réelle mixité sociale et des formes urbaines ; or, celles préconisées pour les zones 1AU et Uc (CES de 0,15) paraissent peu favorables au développement d'habitat de type groupé et intermédiaire (petit collectif).
Il est par ailleurs regretté l'absence d'objectif précis en matière de réalisation de logements à loyer modéré.
- S'agissant des déplacements, la Communauté encourage la commune à continuer à réfléchir à la mise en place d'autres modes de circulation alternatifs à la voiture.

Compte tenu des observations formulées ci-dessus,

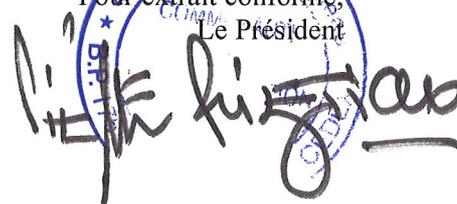
Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme de Tart-le-Haut.

100, avenue du D^{pt}
Pour extrait conforme
Le Président


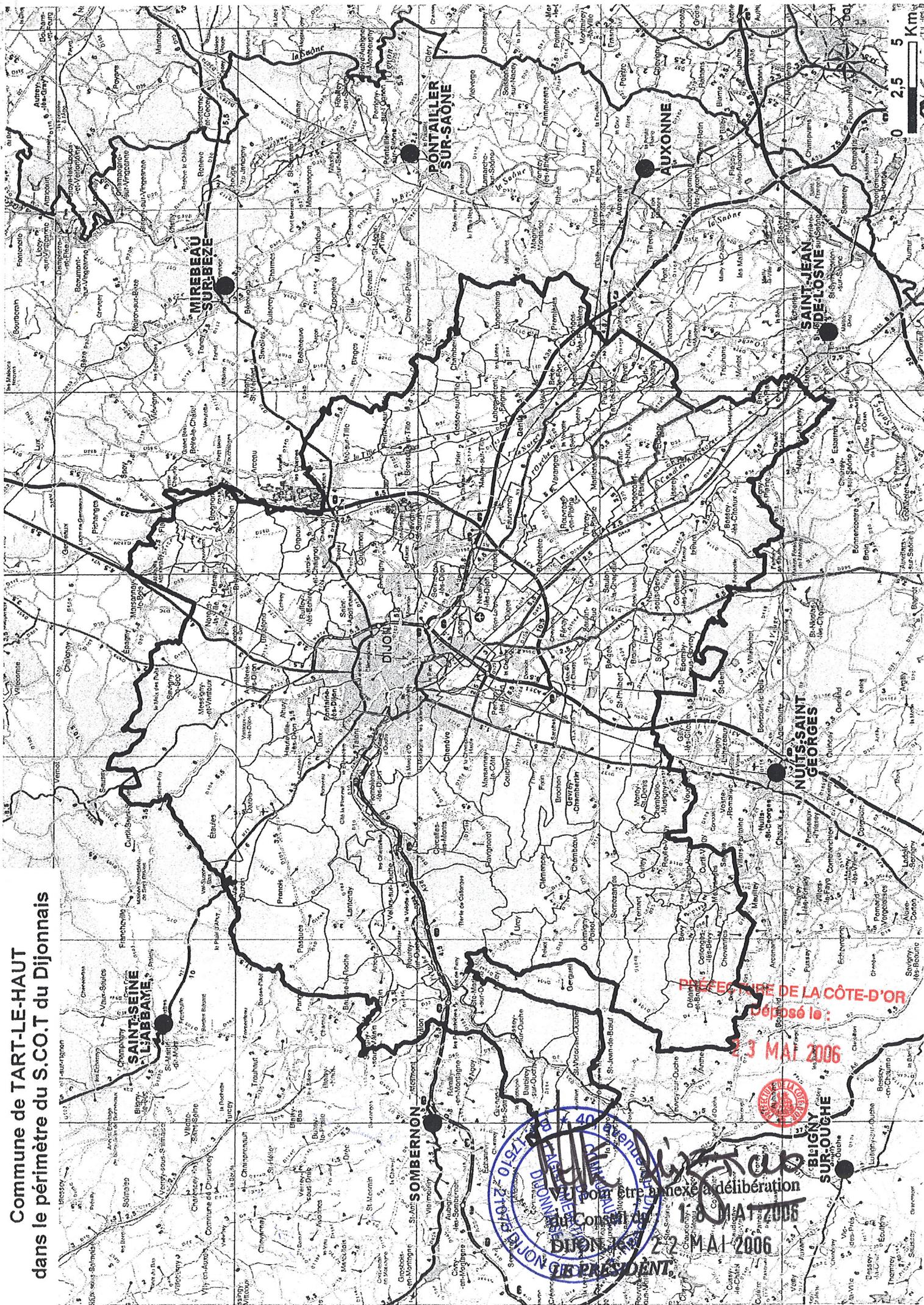
Publié le **22 MAI 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

23 MAI 2006



**Commune de TART-LE-HAUT
dans le périmètre du S.C.O.T du Dijonnais**



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

23 MAI 2006

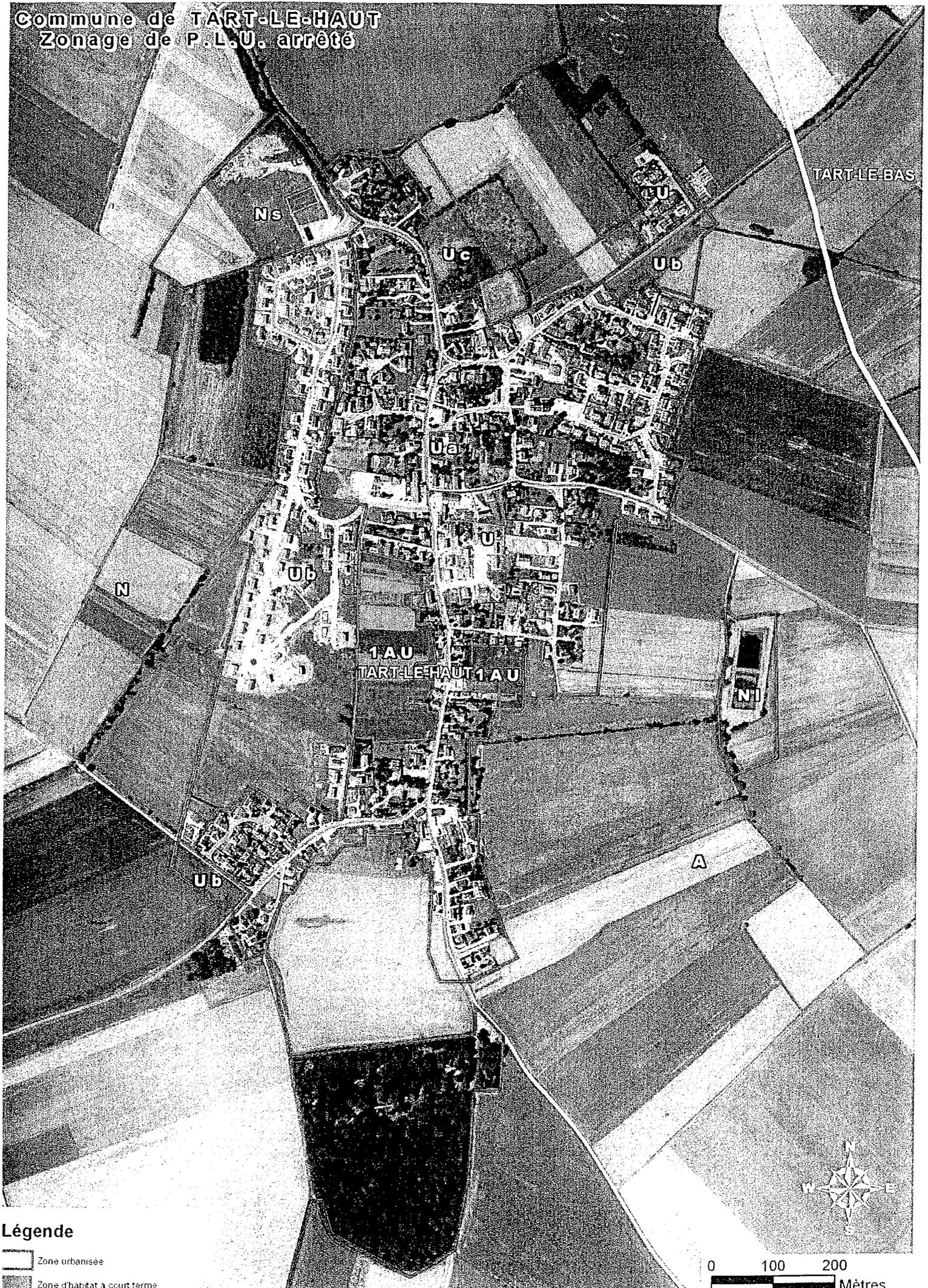


**pour être annexé à l' délibération
du Conseil de la Métropole de Dijon
du 1^{er} MAI 2006
DIJON
le 22 MAI 2006
le PRÉSIDENT.**



BLIGNY-SUR-OUCHE

Commune de TART-LE-HAUT
Zonage de P.L.U. arrêté

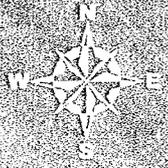
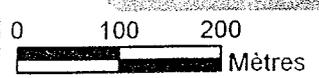


TART-LE-BAS

1AU
TART-LE-HAUT 1AU

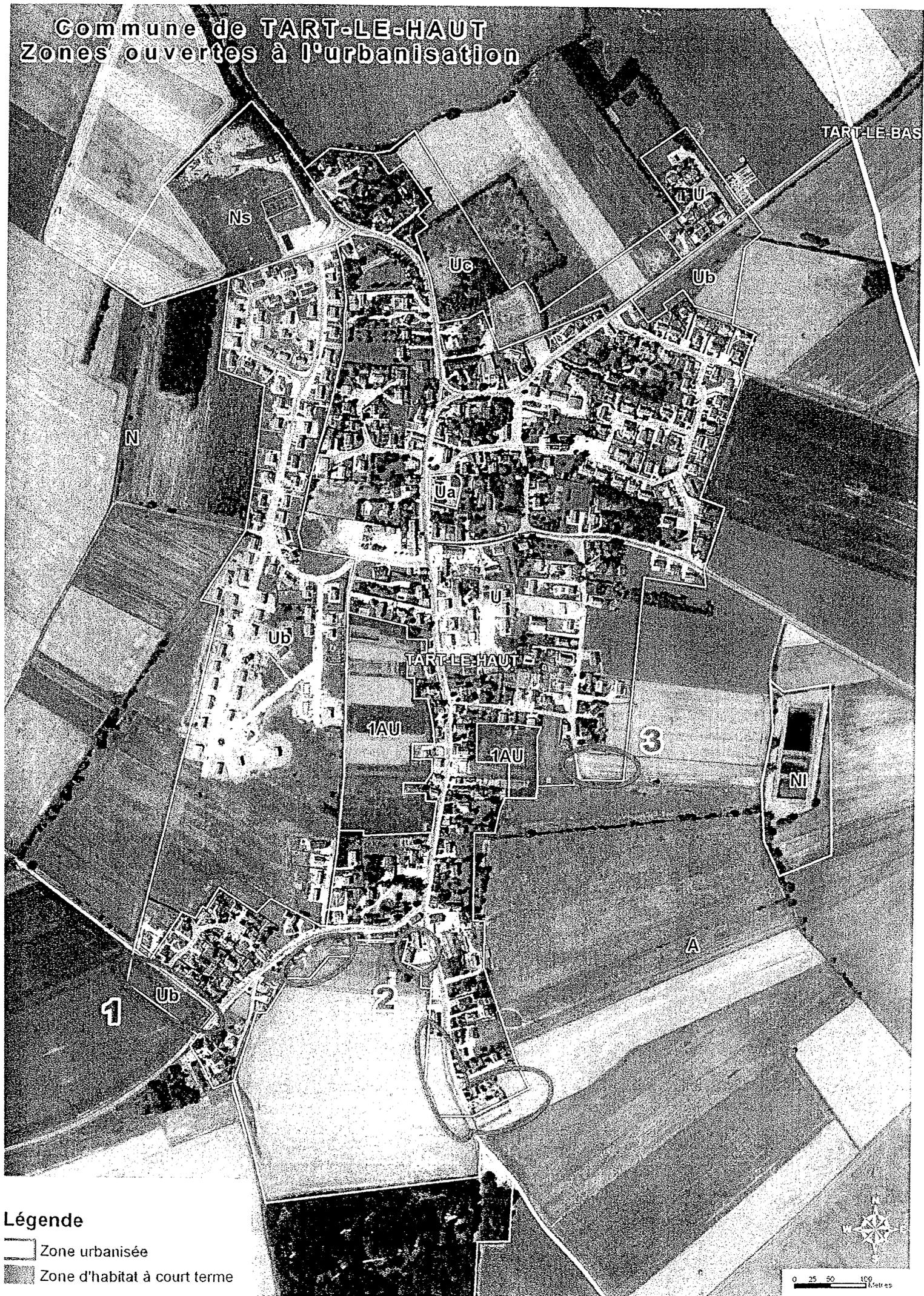
Légende

- Zone urbanisée
- Zone d'habitat à court terme



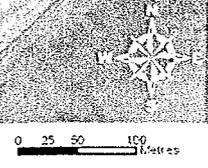
Commune de TART-LE-HAUT

Zones ouvertes à l'urbanisation

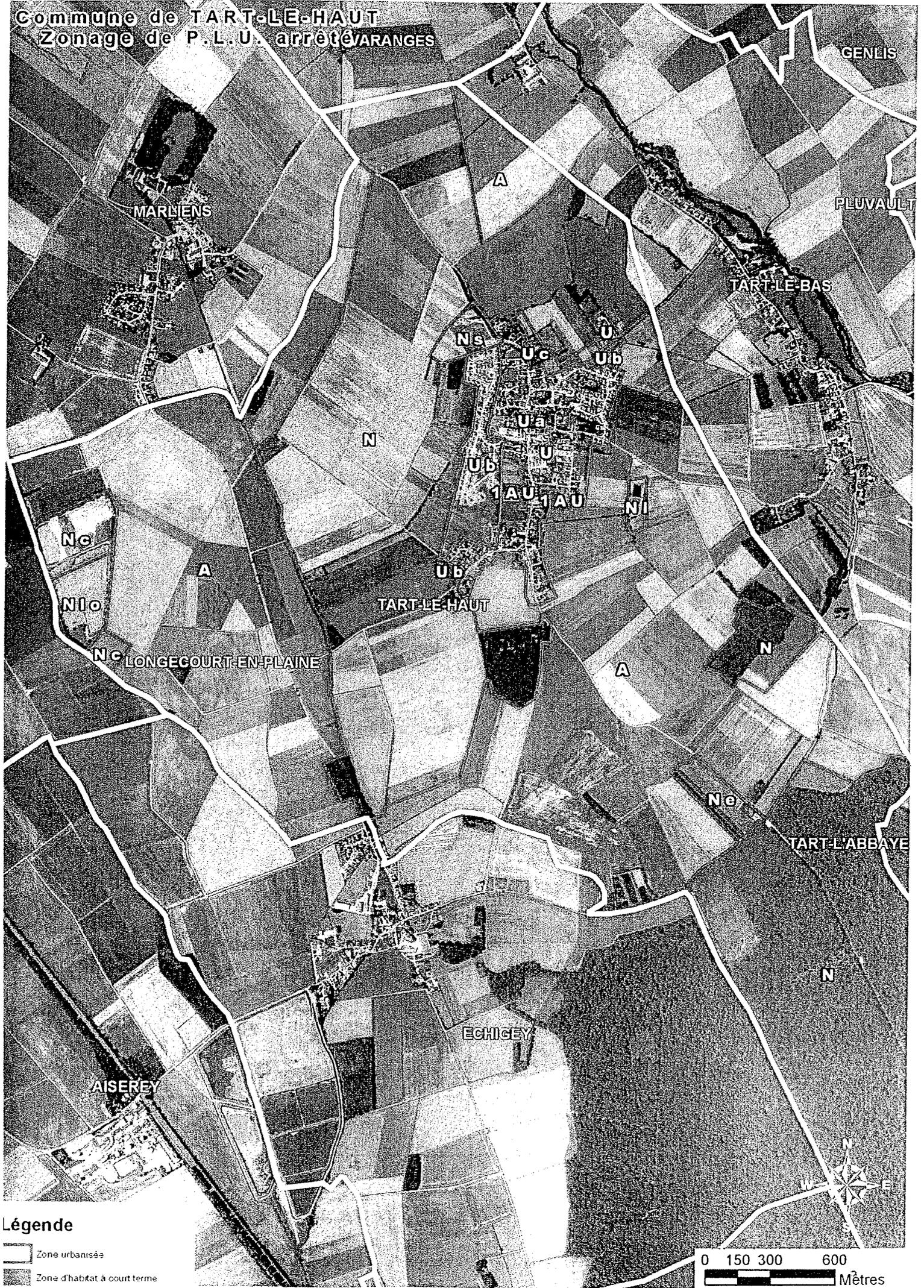


Légende

-  Zone urbanisée
-  Zone d'habitat à court terme



Commune de TART-LE-HAUT
Zonage de P.L.U. arrêté VARANGES



Légende

- Zone urbanisée
- Zone d'habitat à court terme

